

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 mars 2016

<u>Date de Convocation</u> :	<u>Nombre de Conseillers</u> :	<u>En exercice</u> :	10
24 mars 2016		Présents :	7
<u>Date d'affichage</u> :		Votants :	9
24 mars 2016			

L'an deux mille seize, le trente et un mars, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René PETRICH, Maire.

Étaient présents : Philippe DEGOULET, Daniel LEMOUSSU, Patrick LEHERISSIER, Louis MARIE Maud CREVON, Angélique ROMUALD.

Étaient absents : Silvia COSTA, (pouvoir à Philippe DEGOULET), Elise SOUDAIN (Pouvoir à Daniel LEMOUSSU), Michel PAYSANT.

Secrétaire : Louis MARIE

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Rendu de Conseil du 11 février dernier lequel est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Monsieur Louis MARIE est désigné secrétaire de séance.

RESULTATS 2015 - AFFECTATION DES RESULTATS BP 2016 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LEHERISSIER, doyen de séance, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le maire et considérant les éléments suivants :

Recettes de fonctionnement	62 049.79 €
Dépenses de fonctionnement	<u>51 445.07 €</u>
	10 604 .72 €
Excédent reporté	47 698.38 €
Résultat	58 303.10 €

Recettes d'investissement	5 081.90 €
Dépenses d'investissement	<u>4 765.28 €</u>
	316.62 €
Excédent reporté	18 286.32 €
Soldes des restes à réaliser	- 4 617.88 €
Résultat investissement	13985.06 € à affecter au compte 1068 de Recettes de

58 303.10 – 13 985.06 = **44 318.04 € à affecter au compte 002 de recettes de fonctionnement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2015 présentée ci-dessus net donne quitus au Compte de gestion de Monsieur le percepteur

Vote à l'unanimité des membres présents

Indemnités de Fonction du Maire et des Maire-Adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et maire-adjoints et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-20 à L.2123-24,

Vu l'article L.2123-20 du CGT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux modifié par la loi 2015-366

Vu les arrêtés municipaux en date du 13 juin 2014 et du 26 juin 2015 portant délégation de fonction à Philippe DEGOULET et Daniel LEMOUSSU locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants le taux maximal de l'indemnité d'un maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16.50 % et que le pourcentage ne peut plus être modulé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au **1^{er} janvier 2016**, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

Maire : 16.50 % de l'indice 1015
 1^{er} adjoint : 2.71 % de l'indice 1015
 2^{ème} adjoint : 2.71 % de l'indice 1015
 3^{ème} adjoint : 2.71 % de l'indice 1015

D'inscrire crédits nécessaires au budget communal

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS				
	BRUT MENSUEL	NET MENSUEL	BRUT TRIMESTRIEL	NET TRIMESTRIEL
MAIRE	646,25	543,04	1938,75	1730,92
1^{ER} ADJOINT	103,02	91,97	309,06	275,92
2^{EME} ADJOINT	103,02	91,97	309,06	275,92

Vote à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2015 :

Taxe d'habitation..... 7,49 %
 Taxe foncière (bâti)..... 3,25 %
 Taxe foncière (non bâti)..... 10,98 %
 Cotisation foncière des Entreprises (CFE). ...5,67 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la reconduction des taux 2015 à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS pour l'année 2016

6574	Subventions aux associations	600
	<i>MJC Val de Seulles</i>	100
	<i>Amicale des maires du canton</i>	100
	<i>Habitants de Ducy</i>	400

Soit un total de 600 €

Vote à 7 voix pour et 2 abstentions pour l'Amicale des Maires (manque d'information pour les projets de cette association).

TARIFS 2016 DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose les tarifs de la salle communale pour en 2016 :

Habitants de la commune.....90,00 euros
 Extérieur à la commune.....120,00 euros
 ½ journée (pot, réunion) Commune.....60,00 euros
 ½ journée (pot, réunion) Extérieur.....90,00 euros

La caution est fixée à 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TARIFS 2016 DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle le tarif appliqué en 2015 pour les concessions de cimetière à savoir 150,00 euros pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les tarifs pour 2016

TARIFS 2016 DES JARDINS

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite maintenir le prix de location des jardins pour l'année 2016 à :

Parcelle cadastrée AB n°80.....50,00 euros
Parcelle cadastrée AB n°205.....30,00 euros
louées à M.MORENO

Parcelle louée à M. LELOHANT20,00 euros
Parcelle louée à M.MAHOUY..... 20,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RESULTATS 2015 - AFFECTATION DES RESULTATS BP 2016 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick LEHERISSIER

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le maire et considérant les éléments suivants :

Recettes d'exploitation	26 110.61 €
Dépenses de fonctionnement	<u>25 369.62 €</u>
	740.99 €

Excédent reporté 28 556.15 €

Résultat **29 297.14 € à affecter au compte 002 de recettes de fonctionnement**

Recettes d'investissement	19 293.37 €
Dépenses d'investissement	<u>22 401.66 €</u>
	- 3 108.29 €

déficit reporté - 2 169.37 €

Résultat **- 5 277.66 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les résultats du compte administratif 2015 et approuve le compte de gestion de Monsieur le Percepteur ainsi que l'affectation des résultats au budget 2016.

Vote à l'unanimité des membres présents

SDEC ENERGIE- Effacement coordonne des reseaux CHEMIN DE VAUX – Etude préliminaire

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC Energie relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 12 540.00 € ttc

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 % et 40 % sur le réseau télécommunication. La participation communale est estimée à 5 499.00 € ttc selon la fiche financière, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement
- Souhaite le début des travaux 4^{ème} trimestre 2016
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange celui-ci restant propriétaire de son réseau
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement en une fois à la réception des travaux (Fonctionnement Art- 6454)

- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût étant basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 313.50 €
- A utorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive , de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES
Compte rendu des réunions intercom